AMAP La Marmite Sauvage
Maison des associations, 3 place Anatole France 93310 Le Pré-Saint-Gervais
marmitesauvage@gmail.com
lamarmitesauvage.jimdo.com – facebook.com/marmitesauvage

CONTRAT ŒUFS – SAISON 2023

OBJET DU CONTRAT : Le présent contrat porte sur l'approvisionnement en œufs par Philippe Benoit. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) pour l'année 2023.

SIGNÉ ENTRE :

Philippe BENOIT, EARL Aux Légumes de Notre Jardin, 9 rue des Déportés 02300 Bichancourt
Tél : 06 18 86 38 95 E mail : philippebenoit61@sfr.fr

ET : *(merci d'écrire en lettres capitales)*

PRENOM NOM

ci-après dénommé **« l'adhérent »,**

Adresse : ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE COURRIEL

LE PRODUCTEUR PARTENAIRE s'engage à :

- Fournir à chaque distribution le « panier » prévu par le contrat ;
- **Fournir des œufs de qualité, « Garanti Poules en plein air, alimentées sans antibiotiques », dans le respect de la nature, du bien-être animal et de la biodiversité** ;
- Prévenir l'AMAP La Marmite Sauvage en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (aléas climatiques, raisons de santé, etc.) ;
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.

L'objectif de l'AMAP étant de garantir la viabilité économique de l'élevage par la juste rémunération du travail du producteur, **L'ADHÉRENT** s'engage à :

- **Régler la totalité du montant de la saison à l'avance** par chèque et selon les modalités préalablement définies (voir ci-dessous) ;
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité avicole (aléas climatiques, ravageurs, hausse ou baisse de la production saisonnière, etc.) ;
- Participer à l'Assemblée Générale (AG) indispensable au bon fonctionnement de l'AMAP ainsi qu'aux distributions et à la vie de La Marmite Sauvage.

Les œufs étant achetés à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser à l'adhérent le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés. Étant engagé sur l'année entière auprès du producteur partenaire, l'adhérent est tenu de trouver une personne pour reprendre son contrat s'il souhaite quitter l'AMAP en cours de saison. A défaut, une retenue de 20% sera appliquée sur la somme due, pour frais engagés.

DURÉE DU CONTRAT : Le contrat débute le **11 mars 2023** et s'achève le **16 décembre 2023**, correspondant à 19 distributions.

Les distributions ont lieu au **local de l'Amicale Babylone, 15 avenue du Belvédère 93310 Le Pré-Saint-Gervais,** environ **un samedi sur deux de 11h30 à 12h30**, selon un calendrier déjà établi.

Saison 2023 : du samedi 11 mars au samedi 16 décembre 2023

	6 œufs	**12 œufs**	**18 œufs**	**24 œufs**
Prix	2,40€	4,80€	7,2 €	9,60€

Soit, pour 23 distributions *(cochez lisiblement votre choix)* :

6 œufs	**12 œufs**	**18 œufs**	**24 œufs**
☐ 1 chq de 45,60 €	☐ 1 chq de 91,20 €	☐ 1 chq de 136,80 €	☐ 1 chq de 182,40 €
	☐ 2 chqs de 45,60 €	☐ 2 chqs de 68,40 €	☐ 2 chqs de 91,20 €
		☐ 3 chqs de 45,60€	☐ 3 chqs de 60,80 €
			☐ 4 chqs de 45,60 €

Dates d'encaissement : mars (1 chèque) / mars et août (2 chèques) / mars, juin et octobre (3 chèques) / mars, mai, septembre et novembre (4 chèques)

ATTENTION ! Chèque à libeller à l'ordre de EARL Aux légumes de notre jardin.

Merci de ne pas dater les chèques pour les encaissements multiples.

☐ Je certifie avoir réglé la cotisation annuelle à l'AMAP La Marmite Sauvage (12€).

Je soussignée, Philippe Benoit, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers l'adhérent dans le respect de productions et de distributions des AMAP.

FAIT A

LE

Signature du producteur partenaire :

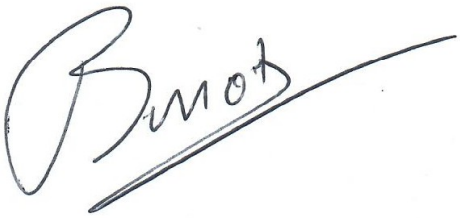

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur partenaire dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP La Marmite Sauvage.

FAIT A

LE

Signature de l'adhérent :

SIGNATURE